

FICHE INTENDANCE
ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

Fiche à compléter et à remettre avec le dossier d'inscription (RIB obligatoire)

ELEVE :

NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

O demi – pensionnaire au forfait (forfait hebdomadaire 4 jours)

O demi – pensionnaire au ticket (repas occasionnels)

(Rayer la mention inutile)

RESPONSABLE LEGAL : (personne qui paie les frais de scolarité)

Nom - Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Nom, adresse et téléphone de l'employeur : _____

RIB (**obligatoire**) à coller ici

Date :

Signature du responsable légal



Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR62ESD534819

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

COLLEGE MARCEL PAGNOL

Adresse :

Boulevard Marcel Pagnol
LES CORVEES

Code postal :

28500

Ville :

VERNOUILLET

Pays :

FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	---	---	---

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif :

☐

Paiement ponctuel :

1

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par COLLEGE MARCEL PAGNOL. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec COLLEGE MARCEL PAGNOL.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.